

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.
présents	10	
votants	10	

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2024

PRESENTS : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J.
BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L.
VACHON T. GIANDOLINI D.

EXCUSÉ : MME PADEL S.

Secrétaire élu pour la durée de la session : MME POINT L.

OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS PRIX-QUALITE 2023 DU SERVICE EAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de l'année suivante et faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, le conseil municipal :

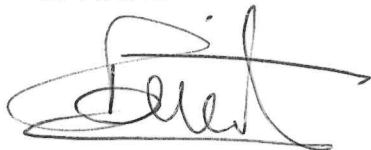
ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GRAMMOND.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

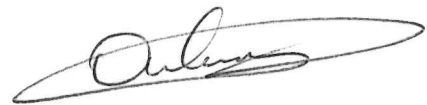
Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
L. POINT



Le Maire,
P. CARTERON,



Transmis au représentant de l'Etat le 20 juin 2024

Publié le 20 juin 2024